

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1738**

commune (s) : Saint Fons

objet : Revente, à l'OPH du Rhône, de l'immeuble situé 45, avenue Jean Jaurès

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 13 septembre 2010****Décision n° B-2010-1738**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Revente, à l'OPH du Rhône, de l'immeuble situé 45, avenue Jean Jaurès**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

A la demande de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, la communauté urbaine de Lyon a acquis par exercice de son droit de préemption au prix total de 480 000 €, un immeuble situé 45, avenue Jean Jaurès à Saint Fons.

Il s'agit :

- d'un ensemble immobilier à usage d'habitation, de garage et de local commercial, comprenant un bâtiment principal de 2 étages sur rue et 2 extensions ainsi que 4 petits bâtiments à usage de garage, représentant 8 logements pour une superficie d'environ 360 mètres carrés, 3 locaux commerciaux pour une surface utile de 98 mètres carrés,

- d'une parcelle de terrain de 1 067 mètres carrés sur laquelle est édifié l'ensemble immobilier, cadastrée sous le numéro 59 de la section AD.

Le programme prévu par l'OPH du Rhône consistant en une opération de démolition-reconstruction et serait intégrée dans une opération d'ensemble visant à produire une offre nouvelle de logements sociaux sur la base de 20 logements en prêt locatif à usage social (PLUS) et 4 logements en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), pour une surface utile totale de 1 700 mètres carrés environ.

Aux termes de la promesse d'achat, l'OPH du Rhône qui préfinance cette acquisition s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien, en partie occupé, au prix de 480 000 €, conforme à l'avis de France domaine et à lui rembourser les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession, à l'OPH du Rhône, pour un montant de 480 000 €, d'un immeuble situé 45, avenue Jean Jaurès à Saint Fons dans le cadre d'une opération d'ensemble visant à produire une offre nouvelle de logements sociaux.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - Le montant** de 480 000 € résultant de cette cession ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1749.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.**